

economiesuisse  
A l'att. de Mme Claudia Ijsseling  
Hegibachstrasse 47  
Case postale  
8032 Zurich

[claudia.ijsseling@economiesuisse.ch](mailto:claudia.ijsseling@economiesuisse.ch)

Lausanne, le 14 juin 2023

***Consultation sur la modification de la loi sur les banques (octroi par la Confédération de garanties du risque de défaillance pour les prêts d'aide sous forme de liquidités de la Banque nationale suisse à des banques d'importance systémique)***

Madame,

Nous avons pris connaissance de la consultation relative à la modification de la loi fédérale sur les banques figurant en titre. Nous avons examiné le projet et vous faisons volontiers part de notre appréciation.

**Contexte**

Le 11 mars 2022, le Conseil fédéral a décidé d'introduire un nouvel instrument destiné à renforcer la stabilité du secteur financier sous la forme d'un mécanisme public de garantie des liquidités en faveur des banques d'importance systémique (*public liquidity backstop ou PLB*). À cet égard, il a chargé le Département fédéral des finances (DFF) d'élaborer d'ici à l'été 2023 un projet destiné à la consultation.

En vertu des art. 184, al. 3, et 185, al. 3, de la Constitution fédérale, le gouvernement a mis en vigueur ce mécanisme de garantie par voie d'ordonnance le 16 mars 2023 en réaction à la perte de confiance majeure envers Credit Suisse et au risque de faillite imminente de cet établissement. Ces éléments ont conduit à une acquisition de la banque par UBS le 19 mars 2023. Il s'agit à présent de transposer dans le droit ordinaire les bases légales du PLB introduites par l'ordonnance, ainsi que d'autres éléments de celle-ci.

**Appréciation**

Le Conseil fédéral a pris des mesures d'urgence en relation avec le rachat de Credit Suisse par UBS. La révision proposée permet ainsi d'adapter le cadre législatif à cette situation exceptionnelle. Pour la CVCI, ce processus, qui concerne les banques reconnues d'importance systémique (UBS Group, Credit Suisse Group, PostFinance, la Banque cantonale de Zurich et Raiffeisen), ne pose pas de problème particulier vu le degré d'urgence qui prévalait en mars dernier. Il convenait de renforcer la confiance et l'équilibre des marchés financiers. Cette révision permettrait en outre à la Confédération d'aider davantage les autres banques d'importance systémique si la nécessité devait s'en faire sentir ultérieurement.

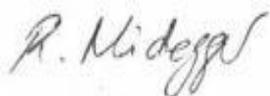
Techniquement, ces modifications permettront à la Banque nationale suisse de prêter de l'argent – ce qu'elle ne pouvait pas faire auparavant - à ces établissements en bénéficiant de la garantie de la Confédération. Dans les faits, et au vu du changement de comportement de la clientèle qui est aujourd'hui beaucoup plus prompte à retirer ses avoirs bancaires en cas de péril que ce ne fut le cas, par exemple, lors de la crise des *subprimes* en 2008, les autorités disposeront désormais de façon rapide de fonds importants pour «éteindre» un incendie, stabiliser le secteur bancaire suisse et rassurer les marchés internationaux.

A noter que les Chambres fédérales ont décidé en juin d'instituer une Commission d'enquête parlementaire (CEP), qui aura pour mission de faire la lumière sur les circonstances ayant mené au rachat de Credit Suisse par UBS. L'institution de cette CEP n'aura a priori aucune incidence sur la présente modification de la LB.

### Conclusion et proposition

**Cette mise en conformité législative permet aux instances concernées (CF, BNS et Finma) de disposer de moyens supplémentaires pour soutenir les établissements bancaires d'importance systémique menacés, et cela se révèle aujourd'hui pertinent. Dans ces conditions, la CVCi souscrit à ces adaptations. A priori, celles-ci pourraient avoir à terme des conséquences sur les établissements de plus petite taille, comme c'est souvent le cas en pareille situation. La CVCi suivra avec attention ces éventuels développements futurs.**

### Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie



Romaine Nidegger  
Responsable de la politique



Jean-François Krähenbühl  
Chargé de communication